



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 AVRIL 2024 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 28 mars 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Karla AREL, Franck CHAUCHEAU, Eléonore MORENO, Laurence MOLINARI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET, Mélanie SCHLATTER, Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Nadia CARCASSET (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Brahim OUAREM (pouvoir à Frédéric PETITTA), Philippe DECOMBLE (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Brigitte JAUNET (pouvoir à Laurence MOLINARI), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc LE MEUR), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Patricia BARTOLI (pouvoir à Karla AREL), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Alice SEBBAG), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Nancy LE FOLL), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Thierry BESSE (pouvoir à Quentin CHOLLET).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 26
représentés : 13
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Franck CHAUCHEAU est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024

Délibération n°24-32

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Finances

Affaire suivie par Gwendaline BOYER

REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2023 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1, L. 1612-20

L. 2311-1 à L. 2343-2, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Budgétaire qui s'est tenue le 25 mars 2024,

CONSIDERANT que le conseil municipal a la possibilité de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur,

CONSIDERANT que le compte de gestion transmis par le trésorier fait apparaître les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement	
Excédent de l'exercice 2023	5 594 895,41 €
Excédent antérieur reporté (ligne 002)	3 150 804,65 €
Excédent à affecter	8 745 700,06 €
Résultat de la section d'investissement	
Excédent de l'exercice 2023	316 711,05 €
Déficit antérieur reporté (ligne 001)	- 934 152,48 €
Déficit à affecter	- 617 441,43 €
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	<i>- 3 236 613,90 €</i>
<i>Restes à réaliser en recettes</i>	<i>941 482,00 €</i>
Déficit avec restes à réaliser : besoin de financement	- 2 912 573,33 €

CONSIDERANT qu'il est proposé au conseil municipal de reprendre les restes à réaliser 2023 en dépenses d'un montant de 3 236 613,90 € et en recettes d'un montant de 941 482,00 €,

CONSIDERANT les excédents à affecter en section de fonctionnement de 8 745 700,06 € et le besoin de financement de la section d'investissement de 2 912 573,33 €, il est proposé au Conseil municipal, la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2024 de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé en recette d'investissement (ligne 1068) : 2 912 573,33 €
- Excédent reporté en recette de fonctionnement (ligne 002) : 5 833 126,73 €
- Déficit reporté en dépense d'investissement (ligne 001) : 617 441,43 €.

CONSIDERANT que la délibération définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 au budget primitif 2024 tel que proposé ci-dessus.

VOTE

Pour : **32**
Contre : **2** (Mme Le Foll, M. Zlowodzki)
Abstention : **5** (M. Chollet, Mme Rolly, Mme Schlatter, M. Besse, M. Lamaoui)

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-Des-Bois
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

